

EIB /thnd

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Genève, le

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
MEMBRE DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

RUE DE LA SERVETTE 93 –  
1202 – GENEVE – SUISSE  
tel : (4122) 918 02 30  
fax : (4122) 74 00 711

COMpte RENDU DE REUNION

2.-

- 18 mesures ont été jugées parfaitement conformes (soit un taux de 51 %) ;

conformité avec la législation sénégalaise

(soit 43 %) ;

Une mesure a été jugée non-conforme et une autre mesure sans objet.

Cet atelier a été très apprécié par les autorités sénégalaises et a permis une revue de la législation nationale dans les matières examinées, au regard des tendances actuelles

ne peut pas de revenir sur ces différents points au fur et à mesure

que les débats futurs du groupe de négociation les aborderons.

4°/ Le Sénégal a décidé de pérenniser le groupe de participants qui a travaillé  
l'identification des besoins en vue de continuer la réflexion sur le sujet.

l'issue de l'Organisation de cet atelier sans oublier